

2008/164 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA VILLE DE LYON AUX ASSEMBLEES GENERALES DE L'ASSOCIATION LE CLUB DES VILLES CYCLABLES (DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 8 avril 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

«En sa qualité d'adhérente à cette association, la Ville de Lyon doit désigner un représentant pour siéger à l'Assemblée Générale ;

Je vous propose la candidature de Gilles VESCO.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu le statut de l'Association ;

Vu le résultat du scrutin auquel il a été procédé ,

**DELIBERE**

Est désigné pour représenter la Ville de Lyon aux Assemblées Générales de l'Association « Le Club des Villes cyclables » :

- Gilles VESCO

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

G. COLLOMB